

MARCHES PUBLICS : QUELLES PROCEDURES PARTICULIERES DE PASSATION ?

	Suite procédures générales avec circonstances particulières	PROCEDURES QUI S'INSCRIVENT DANS LES PROCEDURES GENERALES (APPEL D'OFFRES, PROCEDURES ADAPTEES, MARCHES NEGOCIES)		
	MARCHE NEGOCIE (Marchés justifiés par des circonstances particulières : - appel d'offres infructueux, - urgence impérieuse....)	DIALOGUE COMPETITIF	ACCORD CADRE	ACQUISITION DYNAMIQUE
			Procédures communautaires non encore transposées en Droit National Français	
Définition préalable des besoins	Oui Sauf cas particuliers (art.35 I-2 pour certains marchés de services)	Procédure qui a notamment pour objet d'aider l'administration à mieux définir ses besoins et notamment ses solutions techniques	Procédure qui a pour objet de suppléer une carence de l'administration dans la définition de ses besoins	Procédure qui a pour objet de suppléer une carence de l'administration dans la définition de ses besoins, en lui permettant au surplus de pré-référencier des candidats
Avis d'appel public à la concurrence	Uniquement marchés négociés du 35-I, Pas pour les marchés du 35-II et 35-III	Oui au-delà des seuils (90.000 € HT)	Oui au-delà des seuils	Oui au-delà des seuils
Intervention d'Appel d'offres (CAO)	Oui • CAO pour l'Etat avec un simple avis • Attribution pour les Collectivités Locales	Oui constituée de manière spécifique (Composition CAO + 1/3 de membres compétents)	Oui si Appel d'offres ou Marché Négocié (si circonstances particulières)	Oui si Appel d'Offres ou Marché Négocié (si circonstances particulières)
Possibilité de discussion	Oui	Oui (audition des candidats)	Non (sauf si marché négocié)	Non (sauf si marché négocié)
Durée de la procédure	Entre 1 et 4 mois selon les cas	Entre 5 et 7 mois	Entre 2 et 7 mois selon les cas	Entre 2 et 7 mois selon les cas
Dématérialisation	Possible. Obligatoire au-delà des seuils formalisés pour recevoir les offres des candidats	Possible. Obligatoire au-delà des seuils formalisés pour recevoir les offres des candidats	Possible. Obligatoire au-delà des seuils formalisés pour recevoir les offres des candidats	Procédure entièrement dématérialisée